

## **Arrêté provisoire concernant le site de réhabilitation paysagère et environnementale SRPE/LS273 dit « Brasserie de Silly » à SOIGNIES**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Assainissement d'une ancienne brasserie d'une superficie d'environ 200 m <sup>2</sup> par le nettoyage des ruines restantes et la préparation du terrain en vue d'élargir le carrefour d'accès au centre-ville, destiné à devenir prioritaire.
<u>Localisation</u> :	rue Léon Hachez/boulevard Roosevelt
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	2 juin 2016
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site de réhabilitation paysagère et environnementale

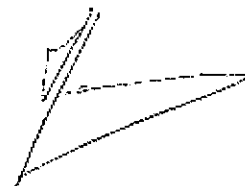
**AVIS**

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site de réhabilitation paysagère et environnementale n°SRPE/LS273 dit « Brasserie de Silly » à SOIGNIES.**

Au vu du mauvais état du site et de sa proximité immédiate avec le centre ville de Soignies, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site de réhabilitation paysagère et environnementale en vue de son assainissement.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président